

Élu procureur général, Olivier Jornot évite de justesse un second tour

Scrutin Plus de 5000 votes blancs ont failli coûter au sortant la majorité absolue. Le magistrat PLR dirigera la justice jusqu'en 2032.

Luca Di Stefano

Entre les premières estimations de 12 h 45 et le résultat définitif, il a fallu attendre plus de deux heures. Deux heures d'incertitude et de tension. Olivier Jornot, procureur général depuis 2012, candidat à un troisième mandat, allait-il garder son siège? Finalement, c'est à 15 h que le verdict final est tombé. Avec 50,33% des voix, le procureur général PLR est réélu. Pierre Bayenet obtient 43,76% des suffrages et échoue une deuxième fois, après sa première tentative de 2014. La différence entre les deux hommes? Quelque 5825 voix avec, au milieu, 5237 votes blancs qui ont bien failli engager un second tour.

Ce suspense entre les résultats anticipés et définitifs s'explique précisément par la part importante de votes blancs. Dimanche, 5,9% des votants ont fait le choix de ne cocher aucun nom. C'était la condition *sine qua non* de cette élection à la majorité absolue: pour obtenir le poste, l'un des deux postulants devait ravir plus de 50% des voix. Les votes blancs pouvaient donc venir jouer les trouble-fêtes.

Pour 293 voix

Or, à l'annonce des premiers chiffres basés sur le vote par correspondance, la majorité absolue du sortant n'était pas garantie malgré un écart marqué de 6400 voix avec son challenger, Pierre Bayenet. Qu'est-ce qui aurait pu faire basculer l'issue de l'élection? Une part importante de votes blancs à l'urne ou un sprint final en faveur du candidat de gauche. D'autant que les observateurs de la vie politique savent que les électeurs qui se déplacent le dimanche ne favorisent pas la droite.

Ces scénarios hypothétiques ne se sont pas produits. Au terme d'un dimanche électoral marqué par une faible participation (31,07%), Olivier Jornot a donc acquis la majorité absolue de justesse: 293 voix lui ont permis de se situer au-dessus de la barre des 50%. Les votes à l'urne? Ils ont bien tiré vers le bas de quelques dixièmes le pourcentage du vainqueur du jour, sans toutefois le faire plonger sous le seuil fatidique.

Élu pour un troisième mandat, l'homme qui dirigera la justice jusqu'en 2032 a donc attendu 15 h 15 pour se présenter à l'Hôtel-de-Ville, lieu traditionnel de rassemblements électoraux. Il y était attendu deux heures plus tôt, mais face à un scénario incertain, le procureur général a préféré se montrer lorsque les résultats définitifs étaient validés par la Chancellerie.

Duel entre collègues

Après les remerciements de circonstances aux électeurs et aux soutiens, il se dit «extrêmement heureux». Même face à une élection dans un mouchoir de poche? Ironisant sur



«Pour ma part, vous ne me ferez pas dire que je suis déçu. Je redeviens procureur général et les défis sont considérables.»

Olivier Jornot
Procureur général élu pour un 3^e mandat

un score «moins net» qu'en Corée du Nord, le procureur général «laissera les observateurs du monde politique gloser sur le résultat. Pour ma part, vous ne me ferez pas dire que je suis déçu. Je redeviens procureur général et les défis sont considérables.» Changer de politique? «Cela fait quatorze ans que je m'adapte, que je tiens compte des critiques.» Mais celui qui a le grade de colonel à l'armée n'entend pas pour autant mener «une politique qui a échoué dans les urnes».

À quelques centaines de mètres de là, Pierre Bayenet a attendu de connaître son score avec son association de soutien. À l'heure du verdict, il se dit «évidemment déçu» mais heureux d'avoir «soulevé le débat». Et note que «presque 50% des votants ont désavoué la politique sécuritaire d'Olivier Jornot». A-t-il manqué de soutiens à gauche? Au-delà? Pourquoi tant de votes blancs? «Je peine à le dire. La question de la sécurité n'attire peut-être pas tous les militants de gauche. Certains se sont peut-être exprimés en faveur d'un changement sans pour autant me soutenir.»

Lui-même admet que les révélations dans la presse au sujet d'une plus-value immobilière qu'il a réalisée à la suite du rachat de l'appartement d'un ex-client (il était alors avocat) ont

pu lui causer du tort. Enfin, entend-il rester à son poste dans ce Ministère public au sein duquel il marque son désaccord avec les directives du patron? «Cela fait partie du jeu, je le savais en devenant procureur. Au-delà des désaccords, ça reste un métier que j'aime.»

Soutiens partisans décisifs?

Vu de l'extérieur, comment lire ce scrutin? D'abord, les votes blancs disent la volonté d'une part de la population de participer en même temps que son scepticisme quant au choix proposé. À n'en pas douter, les personnalités clivantes des deux candidats y ont contribué. D'autant qu'en marge des questions sur le fonctionnement de la justice et des thèmes d'actualité (emprisonnement, surcharge du Parquet...), la campagne s'est révélée extrêmement dure, virant par moments sur des attaques personnelles véhémentes. Avec la particularité d'opposer deux magistrats de niveau hiérarchique différent travaillant sous le même toit du Ministère public.

Sur le fond, les analyses sur l'issue de cette bataille divergent. «Le résultat est clair, l'écart est sans discussion», salue Pierre Nicollier, président du PLR genevois. À l'entendre, le score ne doit pas être interprété comme une critique adressée au

«La question de la sécurité n'attire peut-être pas tous les militants de gauche. Certains se sont peut-être exprimés en faveur d'un changement sans pour autant me soutenir.»

Pierre Bayenet
Candidat Ensemble à Gauche au poste de procureur général

bilan d'Olivier Jornot ou comme une demande de changement pour le futur. «En 2014, Pierre Bayenet avait obtenu 34% des voix. Si cet écart s'est réduit aujourd'hui, c'est parce qu'il avait le soutien des Verts et du Parti socialiste.» Face à cette gauche «unie», la droite ne l'était pas, puisque le MCG et Libertés et justice sociale (LJS) ont refusé de participer au ballet des consignes de vote.

Au-delà du résultat, le président du PLR note surtout le faible taux de participation et un système à repenser. «Ces élections uniques placées hors des week-ends électoraux peinent à mobiliser. Il faudra y réfléchir.»

«Nécessité d'introspection»

Dans le camp de ceux qui contestent l'action du procureur général, cette courte victoire est qualifiée de «camouflet» pour le sortant. «Ce résultat est nettement décevant pour le procureur général, analyse Sophie Bobillier, avocate, députée écologiste et membre de la commission judiciaire. C'est le signe qu'il ne peut pas continuer ainsi. Cette campagne a permis de parler du roulement des procureurs, des problèmes de burn-out au sein du Ministère public. Ce score montre la nécessité d'un travail d'introspection.»